



D.S.D.E.N. Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Cité Administrative 2 rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND cedex 1
0443572100

CLAIR MATIN - UFCV
16 Place de l'Eglise

63230 SAINT OURS LES ROCHES

**Récépissé de déclaration n° 633810002
d'un local hébergeant des mineurs**

Local

Dénomination : **CLAIR MATIN**

Exploitant

Identité : **CLAIR MATIN - UFCV**

Implantation

Place de l'Eglise 63230 SAINT-OURS
Tél : 0473744587

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 127
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 06 mars 2017

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 3
Date dernière visite commission sécurité : 03/03/2021
Date arrêté municipal d'ouverture : 24/03/2021

Remarques éventuelles :

Fait le 9 novembre 2021 à Clermont-Ferrand

La cheffe du service départemental
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Nathalie ALBUISSON

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Affaire suivie par : Nathalie ALBUISSON
Tél : 04 73 60 98 59
Secrétariat ACM : Martine Duron
Tél : 04 73 60 98 83
ce.sdjes63.acm@ac-clermont.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Clermont-Ferrand, le **10 NOV. 2021**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les propriétaires
ou gestionnaires de locaux hébergeant
des mineurs

OBJET : Déclaration d'un local hébergeant des mineurs

Suite à votre déclaration d'un local hébergeant des mineurs, je vous prie de trouver ci-joint le récépissé mentionnant votre numéro de local.

Ce numéro doit être communiqué à tout organisateur de séjour de vacances de mineurs qui vous en fera la demande.

Ces locaux doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises, notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, par les règles générales de construction et par le règlement sanitaire départemental.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Pour le Préfet et par subdélégation,
La cheffe du Service Départemental
à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Nathalie ALBUISSON

